

Compte Rendu

Conseil municipal

du 24 AVRIL 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014 DÉLIBÉRATIONS

PRÉSENTS (26)

M. VALÉRO – MME MARMORAT – M. REJONY – M. GIACOMIN –
MME THEVENON – M. PASCAL – MME CALLAMARD – M. LAVIÉVILLE –
M. LAMOTHE – MME ULLOA – M. COLLET – MME MALAVIEILLE –
MME CATTIER – MME FARINE – M. MATHON – M. DENIS-LUTARD –
MME LIATARD – M. SORRENTI – MME JURKIEWIEZ – MME MICHON –
MME GUENOD-BRIANDON – M. CHAMPEAU – M. CALLEJAS –
M. PLANCKAERT – M. ULRICH – M. JACQUIN

ABSENTS EXCUSÉS (3) MME BRUN - MME BORG - MME BERGAME

POUVOIRS (4)

MME MATHIEU donne pouvoir à MME MARMORAT
M. HAILLANT donne pouvoir à M. CHAMPEAU
M. DUCATEZ donne pouvoir à M. ULRICH
MME GALLET donne pouvoir à M. JACQUIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Monsieur CHAMPEAU Hervé est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 18 avril 2014 conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS (27)

M. VALÉRO – MME BRUN – MME MARMORAT – M. REJONY –
M. GIACOMIN – MME THEVENON – M. PASCAL – MME CALLAMARD –
M. LAVIÉVILLE – M. LAMOTHE – MME ULLOA – M. COLLET –
MME MALAVIEILLE – MME CATTIER – MME FARINE – M. MATHON –
M. DENIS-LUTARD – MME LIATARD – M. SORRENTI – MME JURKIEWIEZ
MME MICHON – MME GUENOD-BRIANDON – M. CHAMPEAU –
M. CALLEJAS – M. PLANCKAERT – M. ULRICH – M. JACQUIN

ABSENTS EXCUSÉS (1) MME BERGAME

POUVOIRS (5)

MME BORG donne pouvoir à MME BRUN
MME MATHIEU donne pouvoir à MME MARMORAT
M. HAILLANT donne pouvoir à M. CHAMPEAU
M. DUCATEZ donne pouvoir à M. ULRICH
MME GALLET donne pouvoir à M. JACQUIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

**2014.03.01 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal
d'Assainissement Grand Projet (S.I.A.G.P.) – Annule et remplace la
délibération n° 2014.02.36 du 09 avril 2014**
(Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Par délibération n° 2014.02.36 du 09 avril 2014, le Conseil municipal procédait à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein du S.I.A.G.P.

En application des statuts de ce syndicat, il convenait de désigner 3 membres titulaires et 1 suppléant.

Aussi :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-33, L 5211-7 et L 5212-7.

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Grand Projet.

Le Conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté par 28 voix pour, et 4 abstentions du groupe « UNIS POUR GENAS » (M. ULRICH, M. DUCATEZ, Mme GALLET, M. JACQUIN) :

- ✚ **Décide d'annuler la délibération n° 2014.02.36 du 09 avril 2014.**
- ✚ **Désigne au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Grand Projet les délégués suivants :**

Titulaires (3)	Suppléant (1)
Hervé CHAMPEAU Pierre GIACOMIN Jean-Louis LAFONT-SERRA	Daniel VALÉRO

2014.03.02 Désignation des délégués au Syndicat Rhodanien du Développement du Câble (S.R.D.C) - Annule et remplace la délibération n° 2014.02.40 du 09 avril 2014

(Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Par délibération n° 2014.02.40 du 09 avril 2014, le Conseil municipal procédait à la désignation de 2 membres titulaires du Conseil municipal au sein du S.R.D.C.

En application des statuts de ce syndicat, il convenait de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Aussi :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-33 et L 5211-7.

VU les statuts du Syndicat Rhodanien du Développement du Câble.

Le Conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté par 28 voix pour, et 4 abstentions du groupe « UNIS POUR GENAS » (M. ULRICH, M. DUCATEZ, Mme GALLET, M. JACQUIN) :

- ✚ **Décide d'annuler la délibération n° 2014.02.40 du 09 avril 2014.**
- ✚ **Désigne au sein du Syndicat Rhodanien du Développement du Câble les délégués suivants :**

Titulaire (1)	Suppléant (1)
Michel REJONY	Gilbert LAMOTHE